

Pourparlers –

Votre ressource en négociations – sera offert quatre fois l’an. Son but premier est de fournir aux comités de négociation des sections locales du SCFP, aux dirigeantes et dirigeants élus et aux conseillères et conseillers syndicaux l’information nécessaire pour préparer – et négocier – les demandes de négociations. Pourparlers est imprimé sur du papier à trois perforations pour ceux qui désirent le conserver dans des cahiers à des fins de consultation. Les membres des sections locales sont invités à faire des copies du document et à l’utiliser comme ils l’entendent. Nous serons heureux de recevoir vos commentaires à servicederecherche@scfp.ca

Available in english

Pas facile d’être écolo!

« Changement climatique » est l’expression à la mode que l’on entend partout aux nouvelles et à la télé. On nous propose de changer nos ampoules électriques et d’acheter des voitures écoénergétiques. Mais est-ce que ce sont de véritables solutions?

Si l’environnement est vraiment une priorité, certaines choses devront changer. Nous vivons dans une société axée sur les entreprises, le profit et le marché et où l’environnement est plutôt laissé pour compte. Au Canada, les sociétés et les entreprises concluent des accords de libre-échange qui éliminent ce qu’elles considèrent comme des obstacles au profit et à la mobilité, par exemple les lois et les règlements qui assurent le respect de l’environnement. Si le passé est garant de l’avenir, c’est sur les politiques gouvernementales qu’il faudra compter pour protéger l’environnement, créer des emplois durables et promouvoir les énergies renouvelables.

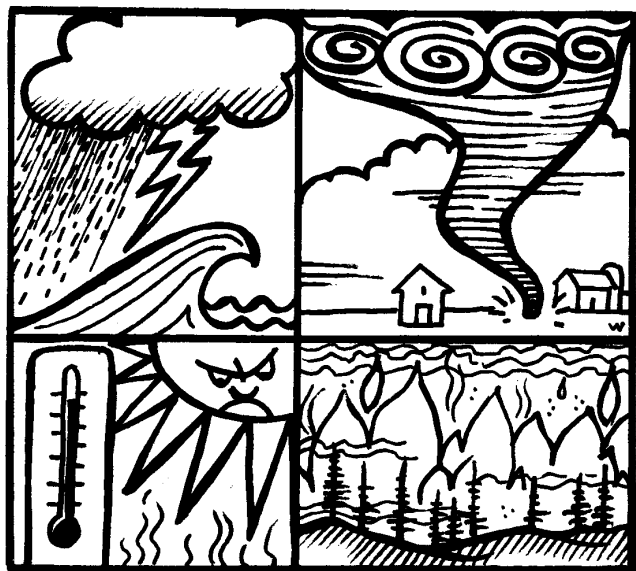
Que signifie « prendre le virage écologique » pour le SCFP?

Le changement climatique aura des effets sur les ressources hydriques et énergétiques, les forêts, les pêches, l’agriculture, la gestion des déchets, le tourisme, les transports, les immeubles et autres infrastructures, la santé et les services sociaux. Les collectivités nordiques et côtières et celles qui dépendent des ressources naturelles seront particulièrement touchées.

Les phénomènes météorologiques extrêmes auront des conséquences sur l’infrastructure municipale, comme les routes, les ponts, les immeubles, les systèmes d’eau potable et d’eaux usées, l’infrastructure électrique et les systèmes de protection contre les inondations. Puisque les administrations locales détiennent plus de la moitié de l’infrastructure publique au Canada, elles devront aussi assumer une grande partie du coût de l’adaptation de cette infrastructure au changement climatique.

Les changements de température et la modification des écosystèmes entraîneront plus de vagues de chaleur, d’épisodes de smog, de risques de maladies, de vermines et d’incendies, et accroîtront la pression sur les services de santé, sociaux et communautaires.

(suite à la page 2)



Nos employeurs sont aux premières lignes des services qui seront touchés par le changement climatique. Nous avons une occasion exceptionnelle, en tant que militants communautaires et membres du SCFP, d'inciter nos employeurs à prendre des mesures responsables en matière de changement climatique et de les aider à le faire.

Pouvons-nous négocier le « virage écologique » ?

La négociation collective est l'un des outils les plus efficaces que nous possédions pour influencer le changement. Les conventions collectives ont aidé à promouvoir la réduction des heures de travail et l'amélioration des vacances pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Nous pouvons en faire autant pour les enjeux environnementaux à la table de négociation :

- En négociant un véritable pouvoir décisionnel pour le syndicat afin de rendre les lieux de travail plus écologiques, par exemple par des vérifications environnementales ou des politiques relatives au transport.
- En négociant la formation d'un comité mixte de l'environnement, un peu comme les comités mixtes de santé-sécurité; cela peut aider à faire adopter et respecter les règlements qui protègent l'environnement.
- En négociant une politique qui engage l'employeur à entreprendre des mesures positives dans le dossier du changement climatique; ce peut être un bon premier pas vers la sensibilisation et la modification des comportements. En voici un exemple :

La section locale 2099 du SCFP et la Ville de Mount Pearl, expiration juin 2010

26.10 Contrôle de la pollution

L'employeur et le syndicat conviennent que la réduction de la pollution de l'environnement est un objectif souhaitable. Par conséquent, les parties affirment, en fonction de leurs responsabilités respectives, leur objectif conjoint de collaborer et de promouvoir ensemble un environnement sans pollution tant au travail que dans la collectivité.

Votre section locale a-t-elle négocié une clause « verte »? Si oui, veuillez envoyer votre exemple à servicederecherche@scfp.ca.

Nous ne pouvons pas passer sous silence les gains réalisés en environnement grâce à l'action politique menée par les membres du SCFP auprès des conseils scolaires et des municipalités dans leurs collectivités : règlements contre les pesticides, politiques

contre les produits fabriqués dans des ateliers de misère, désignation de municipalités comme zones dénucléarisées, pour ne nommer que ceux-là. Nous ne devons pas sous-estimer notre capacité à influencer des objectifs en matière d'environnement au niveau local par notre connaissance des dossiers à nos lieux de travail et par nos contacts avec la population à qui nous offrons des services.

De nombreux membres du SCFP sont des travailleurs des premières lignes. Ils s'efforcent de protéger notre environnement et tous les membres du SCFP peuvent jouer un rôle actif dans la promotion de pratiques plus sûres, plus saines et plus responsables.

Le SCFP agit

De façon générale, le SCFP a été un solide défenseur de l'environnement. Voici quelques exemples de cet engagement :

- Le SCFP est largement reconnu comme chef de file mondial pour ses campagnes de protection et de salubrité de l'eau et de gestion efficace des déchets.
- Le Comité national de l'environnement est formé de membres et de personnel du SCFP qui informent le Conseil exécutif national en matière d'environnement : sensibilisation et protection de l'environnement, protection de l'eau, effets des pesticides sur l'environnement et la santé, création d'emplois verts.
- Le SCFP s'est engagé dans le débat sur le climat en rédigeant et en publiant un énoncé de politique sur l'accord de Kyoto, de même que des feuillets d'information et d'analyse sur le changement climatique.
- Le SCFP crée des liens avec des associations d'employeurs comme la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour documenter et faire avancer les moyens d'action dans le dossier du changement climatique.
- Les membres et le personnel du SCFP poursuivent la lutte contre la privatisation et la sous-traitance qui réduisent l'obligation de rendre compte et la capacité de mettre en œuvre des politiques gouvernementales écologiques. Par exemple, le projet du pont Golden Ears Bridge, en Colombie-Britannique, construit en partenariat public-privé, ne prévoit pas de VOM (voies réservées aux véhicules à occupation multiple), ce qui est contraire à l'initiative régionale du district régional de Vancouver pour réduire les gaz à effet de serre.



(suite à la page 3)

- Le personnel et les membres du SCFP collaborent avec des organisations nationales et locales sur l'environnement, tant au travail que dans la collectivité. On peut donner l'exemple du travail du SCFP avec la *Labour Environmental Alliance Society* (LEAS) qui respecte les principes de durabilité de l'environnement et de justice sociale dans son travail pour créer des alliances et des initiatives qui favorisent des lieux de travail, des logements, des collectivités et un environnement sains.
- Le nouveau siège national du SCFP est construit selon des normes écologiques conformes aux normes LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*) du Conseil du bâtiment durable du Canada.



Fermer les yeux sur le changement climatique n'est pas une option. Si les syndicats, les collectivités, les personnes et les groupes ouvrent la marche, le changement suivra.

Pour en savoir plus sur le changement climatique, visitez scfp.ca pour consulter trois nouveaux feuillets d'information sur le sujet : n°1 *Document d'information et appel à l'action*; n°2 *Le protocole de Kyoto*

et le changement climatique; n°3 *Agir au travail pour un monde plus vert*. Consultez également, dans le document du SCFP « Climat économique pour les négociations », le tableau « Survol des impacts du changement climatique : Ménages – Lieux de travail – Collectivités », juin 2007. ■

Nous ne sommes pas les seuls à agir dans ce dossier. Des syndicats internationaux entreprennent aussi des moyens d'action innovateurs et efficaces pour lutter contre le changement climatique :

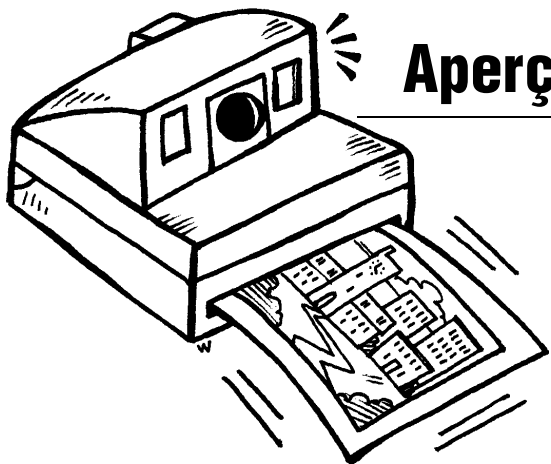
- En Australie, les travailleurs de la construction ont affronté les promoteurs et boycotté le travail sur les projets qui menacent l'environnement. Sans les travailleurs syndiqués, les projets ne peuvent pas se réaliser.
- En Angleterre, UNISON, le syndicat qui représente les employés du secteur public, forme des « conseillers verts » et demande des congés payés par l'employeur pour aider à créer des lieux de travail plus écologiques.
- En Allemagne, l'Alliance pour le travail et l'environnement, une initiative mixte de syndicats, de groupes environnementaux, de gouvernements et d'entreprises, amorce un immense projet d'amélioration du matériau d'isolation qui créera 200 000 emplois, éliminera deux millions de tonnes d'émissions de CO₂ et fera baisser les coûts de chauffage des locataires.

Le changement climatique aura un effet sur l'économie. Des emplois disparaîtront, mais de nouveaux emplois « verts » verront le jour. C'est pour cette raison que nous devons mettre en place un processus de « juste transition » et prévoir des façons d'aider les travailleurs déplacés par le passage à une économie verte en leur offrant de la formation et des stratégies de placement. Nous trouverons de nombreux avantages à relever le défi du changement climatique, comme une diminution de la pollution, un meilleur transport en commun, des immeubles plus sains, une eau potable salubre et une nourriture plus saine.

Source de gaz à effet de serre	Pourcentage
Industries du pétrole, du gaz et du charbon	20 %
Transport par route (transport des personnes et des biens par la route)	19 %
Électricité thermique et dégagement de chaleur	17 %
Procédés industriels	7 %
Procédés agricoles	7 %
Sources résidentielles	6 %
Sources commerciales et institutionnelles	5 %
Secteurs des déchets	4 %
Toutes autres sources (surtout liées à l'énergie)	15 %

(Source : *Feuillelet d'information n° 1: Document d'information et appel à l'action, SCFP, mai 2007*)

Nous entendons beaucoup parler de programmes qui proposent aux ménages des mesures à prendre pour réduire la consommation d'énergie et les gaz à effet de serre, comme les compteurs intelligents, les ampoules écoénergétiques, une meilleure isolation, etc., mais vous constaterez, dans ce tableau, que les quatre principales sources d'émission de gaz à effet de serre sont industrielles. Quelles devraient donc être les cibles des stratégies de réduction des gouvernements?



Aperçu du secteur universitaire

Le SCFP représente environ 54 000 travailleurs des universités et collèges de tout le Canada – quelque 3 000 dans les collèges et 51 000 dans les universités. Les travailleurs de ce secteur représentent environ 10 pour cent des membres du SCFP et occupent un éventail d'emplois différents : chargés de cours, travailleurs de l'enseignement, de la recherche et de l'aide à l'enseignement; techniciens professionnels, bibliothécaires, travailleurs de soutien dans les bibliothèques, employés de librairies, assistants de laboratoire, éducatrices en garderie et personnel de bureau; travailleurs des métiers, de l'entretien, de l'aménagement paysager, des services alimentaires, du nettoyage, du stationnement et de la sécurité; et les travailleurs des services aux étudiants sur les campus, comme les centres des femmes et les organisations étudiantes.

Les sections locales sur les campus sont habituellement plutôt indépendantes les unes des autres et différents groupes professionnels appartiennent souvent à différentes sections locales. Il y a plus de 120 sections locales et 170 unités de négociation dans l'ensemble du Canada.

La densité syndicale dans le secteur postsecondaire est plus faible que dans le reste du secteur public. Le taux de syndicalisation basé sur l'effectif dans le secteur universitaire est de 47 pour cent; pour les collèges, le taux est plus élevé, à 64 pour cent.¹ Dans ces deux secteurs, l'adhésion syndicale a crû modérément depuis 1997.

Le financement du gouvernement fédéral pour le secteur postsecondaire diminue depuis de nombreuses années. En 1974, ce financement représentait 79,9 pour cent du total des revenus d'exploita-

tion des universités; en 1994, la part du gouvernement était tombée à 74 pour cent, pour chuter à 56,7 pour cent en 2005.

Le gouvernement fédéral a annoncé une augmentation de 800 millions de dollars par année du financement destiné à l'enseignement postsecondaire aux provinces et aux territoires à compter de 2008–2009, par l'entremise du Transfert social canadien (TSC). Ce financement doit croître de 3 pour cent par année. Toutefois, les transferts de fonds fédéraux aux provinces devraient être d'au moins 4,25 milliards de dollars cette année pour ramener le financement à ses niveaux de 1992–1993.

La réduction du financement du gouvernement par rapport aux inscriptions d'étudiants a pris de court les universités et a contribué à l'important recours à l'emploi temporaire dans le secteur pour économiser. L'emploi temporaire a toujours été plus élevé dans le secteur universitaire, mais sa croissance au cours des dix dernières années a dépassé celle du reste du secteur public et des collèges et semble avoir atteint des proportions inquiétantes. Pour les travailleurs, l'emploi temporaire entraîne la diminution ou la disparition des avantages sociaux, des salaires plus faibles et une sécurité d'emploi inexistante.

Ce financement insuffisant a mené à une hausse radicale de la privatisation dans les universités canadiennes. On remarque surtout la tendance croissante à compter sur les individus plutôt que sur le gouvernement pour financer les activités des universités. Les droits de scolarité et autres frais des universités ont grimpé en flèche depuis quelques années et les étudiants assument une part beaucoup plus importante du coût de l'éducation postsecondaire. En 1974, les droits de scolarité payés par les étudiants représentaient 16,1 pour cent des revenus d'exploitation des universités. En 1994, cette portion était passée à 19,9 pour cent et, en 2005, elle avait atteint 30,4 pour cent.²

Les universités estiment que les partenariats public-privé sont la solution pour agrandir les campus. Mais la plupart des partenaires privés soutiennent des programmes de sciences et d'administration et la plupart des nouveaux immeubles sont consacrés

(suite à la page 5)

¹ Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, 2006, selon le SCIAN 6113 (universités) et le SCIAN 6112 (collèges).

² Statistique Canada et ACPAU, *Almanach de l'enseignement postsecondaire de l'ACPPU de 2007*.

à ces facultés. Les arts et les sciences sociales sont devenus les parents pauvres du système, ce qui crée des inégalités sur les campus.

Négociations coordonnées

La nature distincte des unités de négociation et la diversité des effectifs des sections locales dans chaque province rendent les négociations coordonnées assez ardues dans le secteur universitaire. Certaines provinces, dont la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, ont un mélange de sections locales représentant des travailleurs des universités, de l'administration et du soutien. L'Ontario compte peu d'unités de négociation de travailleurs de l'administration et le Québec a un petit nombre d'unités formées de travailleurs des universités seulement. Les sections locales universitaires de la Nouvelle-Écosse sont les plus grandes du secteur au SCFP. Le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve n'ont aucune unité universitaire. La densité de l'effectif du SCFP dans chaque province varie aussi considérablement.

À l'heure actuelle (juillet 2007), la coordination formelle des négociations n'a lieu qu'en Colombie-Britannique et en Ontario. La Colombie-Britannique a commencé à coordonner ses négociations dans les années 1990 et la méthode de coordination a

Aide à la lutte contre la sous-traitance

Les employeurs qui sous-traitent notre travail sont souvent réticents à divulguer des renseignements sur leurs contrats avec des fournisseurs privés. Pourtant, cette information pourrait aider le personnel et les membres du SCFP à plaider la cause du rapatriement à l'interne des services sous-traités.

Le Syndicat des employés d'hôpitaux (SEH) a dernièrement sommé la régie sanitaire Vancouver Coastal de publier les détails de son contrat avec la multinationale Aramark. L'employeur et Aramark ont refusé sous prétexte que la publication de ces renseignements nuirait à Aramark et entraverait la concurrence pour les services.

L'arbitre a jugé que la *BC Privacy Act* (la loi sur la protection des renseignements personnels de la C.-B.) ne protégeait pas ce type d'information : « Le simple fait de mettre des entrepreneurs et des

été différente à chaque ronde. La dernière ronde de coordination a été extraordinaire et a donné lieu à des progrès qui auraient été impossibles sans les efforts conjoints de toutes les sections locales.

Les sections locales de la région de l'Atlantique préparent une conférence sur les négociations coordonnées. Au Québec, les sections locales se sont coordonnées dans le passé, mais ne le font plus de façon formelle.

Les sections locales de l'Ontario ont fait de grands pas dans leur coordination depuis 2005, lorsqu'elles ont convenu de se coordonner sur des enjeux spécifiques. L'enjeu, en Ontario, c'est le grand nombre d'unités de négociation. Les sections locales des universités dont la convention collective prend fin en 2007 ont convenu de poursuivre des négociations coordonnées sur les salaires, la sécurité d'emploi et les régimes de retraite et d'avantages sociaux, de même que sur une date commune d'expiration.

(Source : *Instantané du secteur de l'éducation postsecondaire du SCFP, présenté au Conseil exécutif national, Service de la recherche du SCFP, juin 2007*) ■



entrepreneurs potentiels dans une situation où ils doivent établir des prix concurrentiels pour leurs services n'est pas une circonstance d'inégalité ou de perte ou de gain financiers indus. »

La décision de l'arbitre exige que la régie sanitaire Vancouver Coastal donne accès au syndicat à l'ensemble de son contrat de nettoyage avec Aramark, en plus de l'étude commerciale de cas.

Cette décision pourrait nous permettre d'obtenir de l'information qui nous aidera à lutter contre la sous-traitance.

(Source: <http://www.oipc.bc.ca/orders/OrderF07-15.pdf>, OIPC File No. F04-22698. Quicklaw Cite: [2007] B.C.I.P.C.D. No. 21)



Une clause innovatrice

Il semble que la possibilité que des travailleurs soient mis en quarantaine augmente. Des maladies que nous croyions éradiquées, comme la varicelle et les oreillons, refont surface.

Nous entendons beaucoup parler de la menace de la grippe aviaire, du virus du Nil et du SRAS dans les médias. Depuis plusieurs années, les scientifiques prédisent une épidémie mondiale de grippe.

La mise en quarantaine semble désormais probable, surtout pour les travailleurs du SCFP du secteur de la santé, des services sociaux et des écoles. ■

Voici un exemple de clause de vision à long terme :

La section locale 2512 du SCFP et le conseil scolaire catholique du district de Waterloo, expiration le 31 décembre 2008

Article 22 – Quarantaine

Un salarié actif a droit à un congé autorisé sans perte de salaire ni crédit de congé de maladie s'il est mis en quarantaine par ordre du médecin-hygiéniste et qu'il ne peut pas s'acquitter de ses tâches. Le conseil a le droit de demander les documents voulus dans de telles circonstances.

La présente clause ne s'applique pas aux salariés qui sont en congé de maladie, congé autorisé ou tout autre congé approuvé au moment de la quarantaine.

Vous cherchez des termes de négociation en français?

En mars, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a publié un carnet intitulé *Pour une convention collective... en bons termes*. En format poche et destiné aux membres des syndicats et à d'autres parties engagées dans des négociations collectives, ce glossaire présente 125 termes et expressions fréquemment utilisés dans les conventions collectives.

Le carnet vise à mettre à jour le langage utilisé dans les relations de travail, où il y a eu beaucoup de changements au cours des dernières décennies. En effet, les concepts ont évolué et se sont développés et de nouveaux termes se sont répandus.

Chaque entrée principale dans le carnet est accompagnée d'une définition et de l'équivalent anglais; le cas échéant, des synonymes et des notes explicatives sont ajoutés pour justifier l'emploi d'un terme plutôt qu'un autre. On peut se procurer le document à la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) ou le télécharger gratuitement à http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/conventioncoll_2007.pdf ■

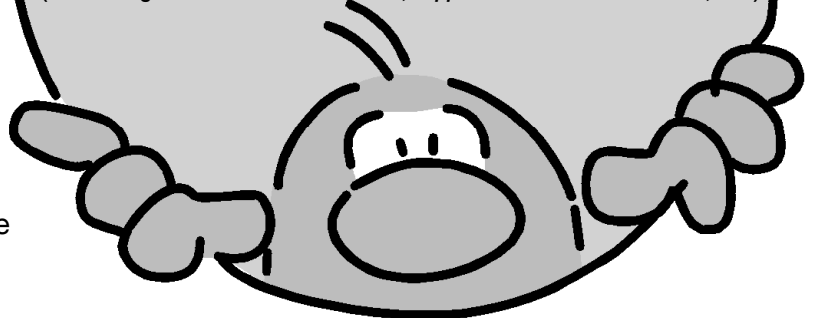
(Source: *Le SCFP en bref*, SCFP, vol. 8, n° 5, 23 avril 2007)

Le saviez-vous...

Principaux facteurs de risque pour la santé dans le monde :

- Poids insuffisant • Eau non salubre et mesures d'assainissement et d'hygiène insuffisantes • Relations sexuelles non protégées
- Manque de fer • Tension artérielle élevée • Fumée intérieure émanant de combustibles solides
- Tabagisme • Niveau de cholestérol élevé • Consommation d'alcool • Obésité

(Source : Organisation mondiale de la santé, *Rapport sur la santé dans le monde*, 2002)



SICC

Le Système d'information sur les conventions collectives (SICC) est une banque de données sur les conventions collectives du SCFP, où l'information est classée par taux de salaire et par disposition de convention collective. Les rapports énumérés ont été préparés par le personnel du SICC pour la tenue d'activités particulières par le SCFP.

Rencontre nationale des travailleurs du secteur des universités, octobre 2006 :

- Pour les travailleurs de l'enseignement :
- Rapport du SICC sur les salaires et les clauses (français et anglais)
 - Conventions collectives électroniques

Pour les travailleurs des services universitaires :

- Rapport du SICC sur les salaires et les clauses (français et anglais)
- Conventions collectives électroniques

Pour le personnel de soutien :

- Rapport du SICC sur les salaires et les clauses (français et anglais)
- Conventions collectives électroniques

Conférence des municipalités de l'ouest du Canada, juin 2007 :

- Rapport du SICC sur les salaires (anglais seulement)
- Rapport du SICC sur les dispositions (anglais seulement)
- Conventions collectives électroniques

Si vous souhaitez obtenir un exemplaire de l'un des CD ci-dessus, veuillez communiquer avec votre conseiller syndical du SCFP et lui demander d'envoyer un courriel à servicederecherche@scfp.ca en donnant le nom du CD que vous voulez, ainsi qu'une adresse postale.



En général, les prix à la consommation ont augmenté de 2,2 pour cent en juillet, comparativement à juillet 2006, une hausse identique à celle des trois mois précédents.

Pour un quatrième mois consécutif, la croissance moyenne des prix à la consommation a été attribuable en grande partie aux coûts associés au logement en propriété.

Comme prévu, la Banque du Canada a haussé son taux d'intérêt directeur en juillet d'un quart d'un point de pourcentage, à 4,5 pour cent. Les banques à charte ont emboîté le pas et haussé le taux des prêts personnels, ce

qui a entraîné une légère hausse des taux hypothécaires pour les consommateurs. Les experts prédisent que la Banque du Canada pourrait hésiter à imposer la hausse prévue en septembre à cause des problèmes de crédit mondiaux qui ont ébranlé les marchés financiers.

La hausse des taux hypothécaires a fait grimper le coût de l'intérêt hypothécaire. Au cours des mois précédents, la croissance de l'intérêt hypothécaire avait été surtout attribuable aux prix plus élevés des nouvelles maisons plutôt qu'au coût d'emprunt.

En juillet, les consommateurs ont déboursé 2,7 pour cent de plus pour la nourriture achetée à l'épicerie par rapport à juillet 2006. Malgré cette augmentation, le prix des fruits frais a diminué de 3,7 pour cent en juillet 2007, comparativement à juillet 2006.

Les consommateurs ont pu acheter ou louer à bail des véhicules automobiles à des prix inférieurs de 1,6 pour cent à ceux notés en juin, après une diminution de 0,3 pour cent le mois précédent. Ce mouvement à la baisse est dû à la fin de l'année modèle, lorsque des rabais sont consentis pour réduire les stocks de modèles de l'année courante. ■

Indice des prix à la consommation, par province, juillet 2006 à juillet 2007

Terre-Neuve-et-Labrador	1,0
Île-du-Prince-Édouard	1,3
Nouvelle-Écosse	1,5
Nouveau-Brunswick	2,2
Québec	1,3
Ontario	1,9
Manitoba	2,2
Saskatchewan	3,2
Alberta	5,0
Colombie-Britannique	1,6

(Source : Statistique Canada, *Le Quotidien*, le mardi 21 août 2007)

Négociations clés en cours et à venir – 29 août 2007 (visant 500 employé(es) ou plus)

Sphère de compétence fédérale

Secteur public

Employeur	Syndicat	# d'employé(e)s	Statut	Mois d'expiration
Gouvernement du Canada	Divers syndicats	140 750	arbitrage/conciliation/négociation/ projet de règlement	avril 06-sep 07
Agence du revenu du Canada	AFPC	33 200	négociation	oct 07
Gouvernement du Nunavut	AFPC	2 100	négociation	sep 06
Go Transit (Ont.)	SUT	910	négociation	juin 07

Secteur privé

Chemin de fer Canadien Pacifique	Teamsters	4 400	conciliation	déc 06
British Columbia Maritime Employers Association	ILWU CANADA	3 700	négociation	mars 07

Sphère de compétence provinciale et territoriale

Secteur public

Employeur	Syndicat	# d'employé(e)s	Statut	Mois d'expiration
Gouvernement de l'Alberta	SFPA	21 000	médiation	août 07
Ville de Montréal	Divers syndicats	17 800	négociation	déc 06
Association provinciale des agences de sécurité (Qc.)	Métallos	14 000	négociation	juil 07
Gouvernement de la Saskatchewan	Enseignants	12 400	négociation	août 07
Capital District Health Authority	SFPNE	7 900	négociation/conciliation	oct 06
Gouvernement du Nouveau-Brunswick	SCFP	6 290	négociation	juin 07
Société de transport de Montréal	SCFP/CSN	6 250	négociation	jan 07
Ville de Vancouver	SCFP	5 270	arrêt de travail	déc 06
Nova Scotia Association of Health Organizations	Infirmières	4 000	négociation	oct 06
Saskatchewan Association of Health Organizations	HSAS	2 700	projet de règlement	mars 07
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	SSPIPE	2 440	négociation	mars 07
Ville de Québec	SCFP	1 410	négociation	déc 06
Health Authorities of Prince Edward Island	SCFP	800	négociation	mars 07

Secteur privé

Industrie de la construction en Alberta	Divers syndicats	22 500	négociation/projet de règlement négociation postérieure à la médiation	avril 07
Greater Vancouver Hotel Employer's Association	UNITE HERE Canada	1 240	négociation	juin 07
Nova Scotia Power Inc.	FIOE	900	négociation	juil 07

Négociations clés à venir

Employeur	Syndicat	# d'employé(e)s	Mois d'expiration
Regional Health Authorities of Manitoba	Infirmières	11 000	sep 07
Security Industry Employers Bargaining Association (Ont.)	Métallos	3 500	juin 07
Ville de Québec	Divers syndicats	2 610	déc 06
Conseil national de recherches du Canada	AECR/IPFPC	2 600	juin/juil 07
London Health Sciences Centre	TCA Canada	1 100	oct 07

Source : *Politique et Information sur les milieux de travail, Programme du travail* – RHDSC, 29 août 2007